



Compte rendu

SÉANCE DU 5 mars 2026

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u> 20 février 2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 5 mars à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire.</p> <p>Membres présents : Mrs DENOUEL, LE BLEVENNEC, PIROU, JEGOU, CLOAREC, HERVE, OGER, FEJEAN Mmes QUELEN, LE JANNE, TREGUIER, PHILIPPE, HERVE, HENRY, LE MOAL</p> <p>Membres absents : Mmes LE BARBIER, LEROY, Mr THOMAS</p> <p>Procurations : Mme Christelle LEROY pour Mr LE BLEVENNEC</p> <p>Secrétaire : Mr OGER Mickael</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE</u> 20 février 2026</p>	
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 16 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 17</p>	

ORDRE DU JOUR :

10-03-26	FINANCES – Budget Communal – Approbation CFU 2025
11-03-25	FINANCES – Budget Communal – Affectation des résultats
12-03-25	FINANCES – Budget Communal – Vote du BP
13-03-25	FINANCES – Budget lotissement rue du cimetière – vote du BP

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'ordre du jour comme suit :
Ajout de la délibération : 14-03-26 FINANCES - vote des taux

10-03-26 FINANCES – Budget Communal – Approbation CFU 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique

- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales qui précisent que le Maire peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote ; et qu'il doit toutefois se retirer au moment du vote sans pouvoir ni donner ni recevoir de procuration à/de l'un des membres du Conseil municipal,
- Considérant que le CFU constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, et intègre les soldes d'exécution de l'année précédente sur chaque section, fonctionnement et investissement,
- Mme LE JANNE Claudie, adjointe aux finances présente les résultats du CFU 2025 du Budget Principal de la commune

Présentation générale du budget Principal
Compte administratif 2025 : Vue d'ensemble
Exécution du budget

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 081 626.22 €	2 850 844.24 €
	Section d'investissement	2 136 491.20 €	1 478 481.36 €

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		426 590.98 €
	Report en section d'investissement (001)	306 877.58 €	

TOTAL (réalisations+ reports)		4 524 995.00 €	4 755 916.58 €
--------------------------------------	--	----------------	----------------

RESTES REALISER REPORTER N+1	A Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	A Section d'investissement	125 910.63 €	373 580.00 €
	EN Total des restes à réaliser à reporter en N+1	125 910.63 €	373 580.00 €

TOTAL CUMULE	Section de fonctionnement	2 081 626.22 €	3 277 435.22 €
	Section d'investissement	2 569 279.41 €	1 852 061.36 €
	TOTAL CUMULE	4 650 905.63	5 129 496.58 €

Résultat de l'exercice

DEFICIT	Section de fonctionnement	
	Section d'investissement	658 009.84 €
EXCEDENT	Section de fonctionnement	769 218.02 €
	Section d'investissement	

Hervé L'HEVEDER, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Claudie LE JANNE, le CFU 2025 est soumis au vote de l'Assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser 2025 vers l'exercice 2026 : 125 910.63 en dépenses d'investissement et 373 580 € en recettes d'investissement €, résultat de l'exercice :

En dépenses d'investissement : déficit de 658 009.84 €,

En recettes d'investissement : excédent de 769 218.02 €,

Résultat antérieur cumulé :

En section d'investissement : déficit de 964 887.42
 En section de fonctionnement : excédent de 1 195 809.00 €

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté et résumé ci-dessus.

11-03-26 FINANCES – Budget Communal – Affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de **+1 195 809.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	2 081 626.22 €
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	2 850 844.24 €
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	769 218.02 €
D - Résultats N - 1 reporté (002)	426 598.98 €
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT / résultat d'exploitation	1 195 809.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
A - Dépenses d'investissement	2 136 491.20 €
B - Recettes d'investissement	1 478 481.36 €
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	658 009.84 €
C - Résultats N - 1 reportés (001)	-306 877.58 €
D - Déficit d'investissement D001	964 887.42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
A - Dépenses engagées non mandatées	125 910.63 €
B - Recettes restant à réaliser	373 580.00 €
E - Besoin de financement	€
Excédent de financement	
Déficit section d'investissement	964 887.42 €
REPRISE RNF = G + H	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	1 000 000.00 €
2) H = Report en fonctionnement R002	195 809.00 €

12-03-26 FINANCES – Budget Communal – Vote du BP

M. Hervé L'HEVEDER, le maire propose à l'assemblée le Budget primitif pour 2026. Il détaille et justifie par chapitre et par article en fonctionnement et en investissement. Le budget est identique au budget validé par la commission finances réunie le 3 février 2026.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 2 958 620.00 €
- Recettes : 2 958 620.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 2 596 121.00 €
- Recettes : 2 596 121.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2026

13-03-26 FINANCES – Budget lotissement rue du cimetière – vote du BP

M. Hervé L'HEVEDER, le maire propose à l'assemblée le Budget primitif pour 2026. Il détaille et justifie par chapitre et par article en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 336 746.23 €
- Recettes : 336 746.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 336 741.23 €
- Recettes : 336 741.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

:

- **APPROUVE** le budget primitif 2026

14-03-25 FINANCES – Votes des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 46.72 %
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 101.48 %
 - Taux de Taxe d'Habitation : 18.54 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS

2026	17	HLH
------	----	-----

Fin de séance à 19h15

Suivent les signatures des membres présents pour les délibérations n°10-03-26 à 14-03-26

L'HEVEDER Hervé, Maire		FEJEAN Eric	
DENOUEL Elise,		HERVE Evelyne	
LE PEUCH Jaouen,		LE GOAS Emmanuel	
QUELEN Brigitte		LEROY Christelle	
JEGOU Philippe,		LE BORGNE Stéphane	
LE JANNE Claudie		ANDRE Valérie	
LE BLEVENNEC Gilbert		LE PENNEC Michel	
FER Alizée		FRANCOIS Marie- Pierre	
PODER Quentin		SCOLAN Pascal	
CARMES Nathalie			